



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
□□◆□□
OFFICE DU BACCALAUREAT
□□◆□□
LE DIRECTEUR

N° 044 /OB/SCL/Ads

Dakar, 06 novembre 2023

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS

1. Tirer une liste signée par les candidats pour leur permettre de valider la saisie. Cette liste doit être contresignée par le chef d'établissement et déposée à l'Office du Baccalauréat au moment de la réception.
2. L'usage du téléphone est interdit dans la salle de réception.
3. La date de clôture pour la délivrance des vignettes est fixée au 12 janvier 2024.
4. Les établissements qui remettent leur clé le 12 janvier (à la dernière heure) sont tenus de déposer leurs dossiers conformes au contenu de la clé au plus tard le 19 janvier 2024.

M. Ndiaye.
Sossé NDIAYE

